



Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Agglomération de Bordeaux

**Réunion du 22 septembre 2016 à 19h
Espace des deux rives, Ambès**

Environ 70 personnes, parmi lesquelles des élus locaux, des responsables associatifs et des représentants d'entreprises, ont assisté le jeudi 22 septembre à la première des cinq réunions publiques d'information portant sur la révision du PPRI de l'Agglomération de Bordeaux.

Etaient présents en tribune :

- *Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde*
- *Alain GUESDON, Directeur adjoint de la DDTM de la Gironde*
- *Frédéric PAINCHAULT, Chef du Service Risque et Gestion de Crise (DDTM)*
- *Stéphane MAÏS, Responsable de l'Unité Plan de Prévention des Risques Littoraux (DDTM)*
- *Yvon MENSENCAL, Ingénieur du bureau d'études techniques Artelia*

Kévin SUBRENAT, maire d'Ambès, accueille le public et les participants. Il rappelle l'objet de la réunion et précise que la présentation du PPRI ne traite pas de tous les projets en cours, parmi lesquels notamment le PAPI (Programme d'Action et de Prévention des Inondations) de la Garonne. Les travaux - dont certains sont déjà en cours - prévus dans son cadre feront ultérieurement évoluer le PPRI.

Thierry SUQUET rappelle que l'ancien PPRI date de 2005, et qu'il a été décidé de le réviser en 2012. Depuis 4 ans, les études techniques menées permettent d'avoir une meilleure connaissance du territoire (topographie, occupation du sol, présence d'ouvrages, ...). Le PPRI a pour objectif de protéger les biens et les personnes, en évitant leur implantation dans les zones de dangers. Parallèlement, des actions sont menées pour réduire le danger, ce qui est du domaine du PAPI, et non du PPRI. La démarche est donc globale.

Les représentants de la DDTM définissent ensuite la notion de « risque » et présentent le contenu et la méthodologie des études. Yvon MENSENCAL, du bureau d'études Artelia, présente ensuite les résultats des études d'aléas, en s'appuyant sur les modélisations réalisées.



Synthèse des échanges – premier temps

Kévin SUBRENAT demande comment sont traitées les zones portuaires, et quel est le calendrier de la révision.

Stéphane MAÏS explique qu'il est difficile de traiter de la même façon qu'ailleurs le risque d'inondation aux zones particulières comme les ports. Pour cela, le PPRI peut prévoir des zonages particuliers.

En ce qui concerne le calendrier, la procédure de concertation débute seulement, il s'agit de la première série de réunions publiques ; elle fait suite aux études d'aléas. L'étude des enjeux est en cours. Sur ces bases, le projet de règlement sera conçu.

Philippe MICHIELS, représentant de la société Yara, souhaite connaître l'incidence à Ambès d'une augmentation du niveau de l'océan de 60 cm au Verdon.

Yvon MENSENCAL explique qu'avec la diminution progressive du niveau d'eau au cours du passage dans le Médoc et le Blayais, l'augmentation de niveau projetée à Ambès est de 13 cm.

Un habitant d'Ambès demande si l'étude prend en compte les maisons isolées, qui sont particulièrement éparpillées au niveau du Bec d'Ambès.

Yvon MENSENCAL précise que les outils de mesure utilisés permettent de projeter sur le territoire une grille dont les points se situent tous les mètres, quel que soit l'habitat. Alain GUESDON ajoute que les digues sont des ensembles cohérents, qui protègent aussi les maisons isolées. Il confirme que le règlement tiendra compte des biens existants.

Étant entendu qu'à l'issue de la procédure, prévue mi-2018, il y aura un PPRI par commune, **Kévin SUBRENAT** demande quel sera le calendrier simplifié de révision par commune.

Alain GUESDON confirme qu'il y aura bien un PPRI par commune. La révision pourra avoir lieu dans un délai relativement court, d'environ un an et demi.

Un représentant de l'association Claire Aubarède, d'Ambès, fait remarquer que lors de l'aléa de référence de 1999, le coefficient de marée n'était que de 70 environ, ce qui minore l'évènement. Il ajoute que le film projeté en début de réunion montrait des digues en béton, alors qu'il existe beaucoup de digues en terre plus vulnérables.

Yvon MENSENCAL précise qu'en 1999, le coefficient était de 77. Néanmoins, toutes les mesures montrent que l'évènement est suffisant pour constituer une référence au regard des guides méthodologiques réglementaires. Il serait possible de prendre des hypothèses plus contraignantes mais les choix opérés sont déjà très sécuritaires, par exemple en considérant que les digues de l'estuaire résisteraient à la crue, ce qui est très contraignant pour l'amont. Thierry SUQUET confirme que la crue de 1999 est supérieure à la crue centennale.



Concernant les digues, Yvon MENSENCAL précise que les simulations présentent un effacement total des digues, il s'agit donc d'une hypothèse sécuritaire.

Un habitant d'Ambès demande si le système de protection rapprochée des habitations isolées reste une des possibilités de protection.

Alain GUESDON fait remarquer que cela est du ressort du PAPI, et pas du PPRI. Le PAPI prévoit des protections individuelles de type batardeau.

Le maire de Bayon, Hervé GAYRARD, interroge la DDTM sur l'inclusion de sa commune dans le périmètre du PPRI : est-elle totalement incluse ou seulement pour sa partie située sur la pointe du Bec d'Ambès ?

Alain GUESDON répond que seule la pointe est concernée par le PPRI.

Le représentant de l'association Claire Aubarède indique que l'aubarède¹ est la première protection contre les crues et demande sa réhabilitation.

Yvon MENSENCAL confirme le rôle important de l'aubarède. Toutefois, les digues ont été considérées comme non pérennes pour les besoins de l'étude. En l'état actuel, l'aubarède n'est donc pas prise en compte.

Stéphane MAÏS présente ensuite la phase d'étude des enjeux, qui se déroule actuellement avec des échanges la DDTM de la Gironde et les communes du périmètre. Frédéric PAINCHAULT détaille le dispositif d'information et de concertation prévu pour la révision du PPRI.

Synthèse des échanges – second temps

Une habitante du secteur de la Palue à Ambarès demande de quelle manière les épisodes de fortes pluies ont été pris en compte au niveau du Guâ, ayant elle-même vécu un fort épisode de crue.

Yvon MENSENCAL répond que l'apport d'eau pluviale est négligeable par rapport au déversement d'eau remontant la Gironde. Alain GUESDON précise que la crue en question correspond à un évènement fluviomaritime moins fort que l'évènement de référence simulé. Lors de cet évènement, le Guâ avait donc une importance relativement forte, ce n'est pas le cas dans l'évènement simulé.

Le représentant de l'association Claire Aubarède indique que de nombreux experts tablent sur une montée des eaux de 80 cm à 1 m à l'horizon 2100.

Alain GUESDON répond que la DDTM applique les recommandations du Ministère, qui est de rajouter 60 cm à l'horizon 2100. Stéphane MAÏS ajoute que la circulaire date de 2011 et prend donc en compte les études du GIEC réalisées en 2009-2010. Thierry SUQUET fait remarquer qu'il est difficile de se projeter à l'horizon 2100 ; cette hypothèse de 60 cm permet déjà d'avoir une approche sécuritaire.

Un participant souhaite savoir quelle est la position de l'Etat sur la rehausse des digues.

¹ Aubarède : berge du cours d'eau plantée d'arbres.



Alain GUESDON rappelle que le PAPI prévoit de restaurer les digues à la même hauteur, en préservant la possibilité de les rehausser plus tard. Cependant, la rehausse reporte le risque sur les territoires voisins. En cas de rehausse, il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'impact pour les territoires voisins, ou des mesures de compensation. Les études achoppent actuellement sur ce point, c'est pourquoi les projets de rehausse sont en attente.

Un habitant d'Ambès demande quelles seraient alors les méthodes pour éviter d'impacter les tiers.

Alain GUESDON rappelle l'objectif du PPRI : donner des marges de sécurité pour la construction des habitations. Le PPRI n'apporte donc pas de réponse sur la réalisation des digues.

Sachant que le PPRI sera révisé pour 2018, Philippe MICHIELS demande s'il sera opposable aux industriels pour la construction de nouvelles installations, ce qui leur éviterait de nouvelles études.

Alain GUESDON répond que le PPRI de 2018 sera élaboré sur l'hypothèse d'un effacement total des digues, ce qui est l'hypothèse la plus sécuritaire. Si, par la suite, des digues sont renforcées, on se retrouvera dans un scénario « de brèches », ce qui n'imposera pas de contraintes supplémentaires pour les constructeurs.

Thierry SUQUET rappelle que l'inspection des installations classées instruira les dossiers et pourra demander aux industriels des nouvelles études si les projets ont un impact sur la situation de référence. L'État travaille actuellement sur des formules d'autorisations plus simples, donnant plus de garanties aux entreprises. À partir de 2017, une procédure unique sera effective sur les études environnementales et protégera les industriels des évolutions législatives intervenant en cours de projet.

Un habitant d'Ambès demande si l'objectif du PPRI est de protéger Bordeaux et ses grands projets au détriment des autres territoires.

Alain GUESDON rappelle que le PPRI a un objectif de prévention, pas de protection. Pour tous les grands projets, il ne doit pas y avoir d'effet sur les tiers, ce qui implique parfois des mesures de compensation. Par exemple, la Cité du Vin est surélevée et transparente du point de vue hydrologique. La zone Bastide-Niel fait actuellement l'objet d'études. Euratlantique améliore la situation du bas Floirac en créant de nouvelles zones d'absorption.

Un habitant, architecte de profession, demande si des avancées technologiques pourraient permettre de construire en zones inondables en utilisant de nouveaux dispositifs, par exemple des habitations « flottantes ».

Alain GUESDON répond que la tendance en France est plutôt de construire sur pilotis pour surélever le premier plancher. Cela est possible si la zone est déjà urbanisée, pas dans les zones naturelles qui sont des zones d'étalement de l'eau.

Le représentant de l'association Claire Aubarède considère que la construction sur pilotis est une bonne solution. Au contraire, il regrette la tendance à construire dans les « dents creuses » qui constituent des zones d'écoulement.

Alain GUESDON confirme que l'objectif du PPRI est bien de conserver ces zones.



Thierry SUQUET remercie les participants pour leur participation à cette étape. Il les invite à poursuivre leur participation en ligne. L'État est à la recherche de solutions équilibrées, tenant compte du risque d'inondation et du besoin de se développer. Il lève la réunion.

P/Le Directeur Départemental
L'Adjoint au Directeur

[Signature]
Alain GUESDON